Orange Luxembourg signe une nouvelle convention collective du travail axée sur la consolidation du modèle social et le dialogue renforcé

Orange Luxembourg signe une nouvelle convention collective du travail axée sur la consolidation du modè

Orange annonce la signature d'une nouvelle convention collective avec les syndicats représentatifs au sein de l'entreprise et la délégation du personnel. Ce nouvel accord, fruits de plusieurs mois d'échanges constructifs, reflète une volonté commune de bâtir un cadre de travail collaboratif. L'accord prend effet le 1er mai 2025 pour une durée de trois ans.

Une nouvelle convention collective du travail a été signée entre Orange Luxembourg, les syndicats représentatifs au sein de l'entreprise et sa
délégation du personnel.

La convention repose sur deux piliers fondamentaux qui reflètent la volonté commune de bâtir un cadre de travail collaboratif pour les salariés de l'entreprise dont le siège est situé à Bertrange.

- Le maintien des acquis et le renforcement de certains avantages. Ce pilier vise à garantir la stabilité du socle social existant tout en intégrant des évolutions afin de mieux reconnaitre l'engagement des collaborateurs et à soutenir leur quotidien professionnel. De nouveaux avantages relatifs à la rémunération (astreinte, chèques repas) ou encore au temps de travail (jours de congés supplémentaires) ont été introduits.
- Le dialogue social. Cette convention favorise une implication des représentants du personnel dans certaines décisions de l'entreprise.

« Cette convention est le fruit d'un dialogue social de qualité. Elle reflète notre ambition de préserver les équilibres fondamentaux tout en faisant évoluer notre modèle social pour répondre aux enjeux de notre secteur. Nous réaffirmons notre volonté de créer un environnement de travail ou chacun se sent valorisé et soutenu. » explique Alexandre Schueller, Head of HR Orange Luxembourg.

Orange remercie les représentants du personnel, et représentants des syndicats pour leur implication constructive tout au long de ce processus. A travers cette nouvelle convention, Orange

réaffirme son positionnement d’employeur responsable déterminé à offrir un cadre de travail propice à l’épanouissement de chacun.